



Différentes incarnations de l'emploi salarié dans le spectacle vivant

Le spectacle vivant occupe une place substantielle dans le tissu économique des établissements culturels bretons. En 2012, la région compte ainsi près de 4 000 établissements dans les domaines des arts, des activités de soutien du spectacle vivant ou de gestion des salles de spectacles. Ces structures, majoritairement associatives, connaissent un rythme d'activité discontinu. Elles mobilisent 13 000 salariés exerçant fréquemment plusieurs emplois, pour de courtes périodes de travail, dans le secteur du spectacle vivant et au-delà dans l'animation, les loisirs, le tourisme ou l'enseignement. Ces salariés sont principalement des hommes, essentiellement des artistes ou des cadres et techniciens du spectacle. Surtout domiciliés en Bretagne, une part non négligeable d'entre eux réside cependant en Île-de-France.

Alain Maillochon et Ludivine Neveu-Cheramy, Insee

En 2012, environ 4 000 établissements localisés en Bretagne exercent une activité principale relevant de la gestion des salles de spectacles, des arts ou des activités de soutien au spectacle vivant (production/diffusion). Ils constituent le cœur du spectacle vivant (*définitions*). Au cours de l'année, 12 900 salariés ont travaillé pour ces structures, dont plus des trois quarts pour plusieurs employeurs dans la région ou ailleurs. En Bretagne, ces salariés ont ainsi occupé 19 400 postes, dont 73 % dans les arts, 15 % dans les activités d'appui et 12 % dans la gestion des salles.

Par ailleurs, d'autres acteurs de l'économie régionale emploient occasionnellement les professionnels du spectacle vivant. Il s'agit d'administrations ou d'établissements privés non titulaires d'une licence du spectacle (comités d'entreprises, organismes de formation, hôtels restaurants et cafés) dont l'activité principale n'est pas l'exploitation de lieux de spectacles, la production ou la diffusion de spectacles. En outre, les artistes du spectacle vivant peuvent également être employés par des particuliers à l'occasion d'événements festifs

privés, dans les domaines de la musique et du chant notamment.

Le spectacle vivant prépondérant parmi les établissements culturels bretons

Dans la région, le spectacle vivant occupe une place relativement importante dans le champ des activités culturelles. Les structures œuvrant à titre d'activité principale dans les arts ou les activités de soutien au spectacle vivant ou gérant une salle de spectacle rassemblent 21 % des établissements culturels de Bretagne (*définitions*) contre 19 % en France métropolitaine.

Au cours de l'année 2012, ces entités génèrent plus de la moitié (54 %) des 35 900 postes salariés (*définitions*) du secteur culturel de la région. Ces postes, pour la plupart de courte durée, représentent ainsi 21 % des volumes horaires de travail salarié de l'ensemble du secteur culturel, dont 13 % pour les seuls arts du spectacle vivant.

Une activité discontinue sur l'année

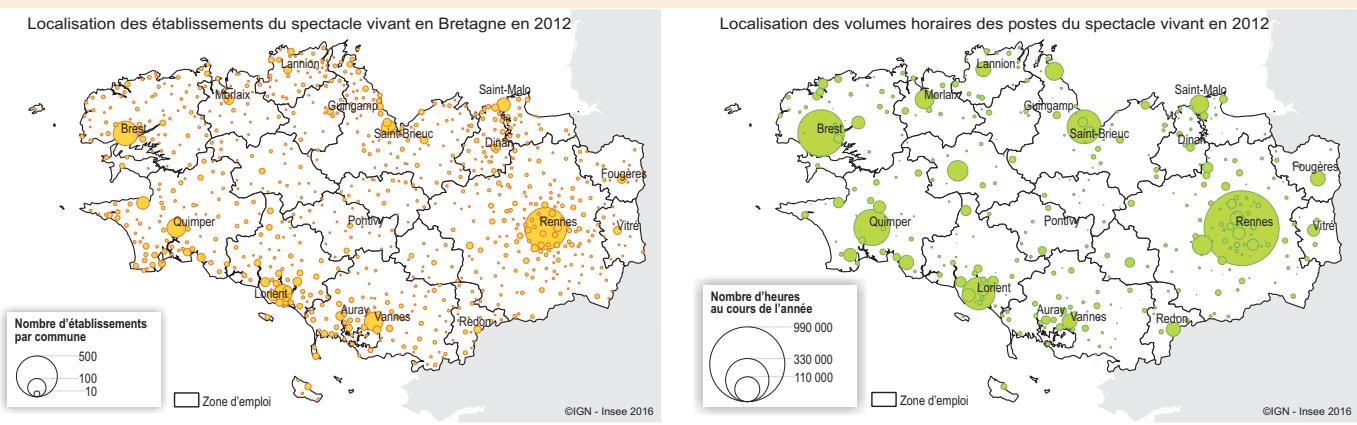
Les établissements du spectacle vivant fournissent au total sur l'année 2012

19 400 postes salariés, dont 8 % à titre permanent sur l'année (*définitions*). Dans les arts du spectacle (73 % des postes), le travail au projet, notamment dans les domaines théâtral, musical ou chorégraphique se traduit par une discontinuité des rythmes d'activité. Le fonctionnement des compagnies et des fonctions de soutien au spectacle dépend en partie de la programmation des festivals organisés dans la région : ainsi au cours du mois de juillet 2012, les établissements du spectacle vivant ont mobilisé près de 9 500 postes salariés. Pour les mois de janvier et de décembre, les volumes s'avèrent sensiblement inférieurs (respectivement 5 000 et 6 000 postes salariés).

Des établissements qui maillent le territoire

La diversité et la saisonnalité importante des manifestations culturelles dans la région expliquent pour partie que les établissements du spectacle vivant maillent le territoire. Présents dans plus de 800 des 1 270 communes bretonnes (*figure 1*), ils se concentrent toutefois

1 Les établissements du spectacle vivant maillent le territoire mais les centres urbains concentrent les plus gros volumes d'emplois



Source : Insee, Clap 2012, DADS 2012.

autour des grands centres urbains : Rennes (13,2 %), Brest (4,5 %), Vannes, Lorient et Quimper en abritent ensemble plus du quart.

De surcroît, les structures situées dans les grands pôles urbains proposent la grande majorité des heures de travail des salariés du spectacle vivant. En effet, ces territoires urbains disposent de salles de spectacle et de théâtre plus nombreuses, d'une programmation culturelle plus étendue et proposent des événements de plus grande ampleur tels que le Festival Interceltique de Lorient ou les Transmusicales à Rennes. Ils rassemblent également la plupart des entreprises fournissant les appuis techniques à ces activités. Les structures hors des grands centres urbains ont une activité moins serrée.

En réponse à l'activité discontinue, beaucoup de structures associatives

De la phase de création jusqu'à la diffusion, le spectacle vivant requiert une multitude de savoir-faire dans un processus où chaque établissement intervient sur un segment limité de la production artistique. Par conséquent, la souplesse et la flexibilité requises font que ces structures se développent plus fréquemment sous une forme associative.

En 2012, 87 % des établissements bretons du spectacle vivant employant des salariés sont des associations contre 42 % dans l'ensemble du secteur de la culture et 9 % tous secteurs confondus.

Ces associations bénéficient de ressources diversifiées (ventes de spectacles, subventions des collectivités territoriales, de l'État, coproduction, action culturelle ou formation). Mais, à l'exception de celles devenues au fil du temps des unités de taille significative, elles disposent de capacités financières et de gestion moindres que celles des autres établissements. En moyenne, chaque établissement du spectacle vivant verse ainsi une masse salariale brute de 60 000 € alors qu'elle dépasse 100 000 € dans l'ensemble de la culture et 280 000 € dans l'ensemble de l'économie. Représentant plus de 50 % des postes salariés, les structures dont l'activité principale est le spectacle vivant contribuent à seulement 20 % de la masse salariale versée par les employeurs du secteur culturel. À ce titre, la mutualisation des moyens, induisant une collaboration dans un contexte économique par ailleurs concurrentiel, se révèle être une piste d'évolution pour certaines structures.

Trois quarts des postes salariés dans les arts

En 2012, 73 % des postes salariés du secteur du spectacle vivant concernent les arts. Viennent ensuite les activités d'appui (15 %) et la gestion des salles (12 %). Les postes offerts par les employeurs du cœur du spectacle vivant font principalement appel à des professions culturelles : 48 % d'artistes du spectacle, 30 % de cadres et techniciens.

Au sein des établissements du spectacle, les métiers non culturels (3 400 postes au cours de l'année 2012) s'avèrent moins fréquents que dans l'ensemble des activités culturelles (20 % des postes contre 38 %). Parmi ces professions figurent des animateurs socioculturels et de loisirs (30 % des postes), notamment dans le secteur de la gestion des salles de spectacle, mais également des fonctions d'accueil, de sécurité, de nettoyage ou bien de restauration.

Le rythme discontinu de l'activité, le profil associatif des établissements du secteur du spectacle vivant, ainsi que la multiplicité des compétences recherchées s'accompagnent d'un morcellement de l'emploi salarié.

Peu d'heures et peu de jours de travail annuels

Dans le spectacle vivant, du fait du caractère intermittent de la création et de la diffusion artistique, les volumes horaires constitutifs des postes salariés se révèlent moins importants que dans l'ensemble de la culture (en moyenne 190 heures annuelles contre 488) (figure 2). C'est particulièrement vrai dans les arts du spectacle vivant (158 heures) et les activités de soutien (219 heures).

En 2012, la moitié des postes du spectacle vivant en Bretagne correspondent à moins de 40 heures de travail contre 100 heures

2 Spectacle vivant : des durées de postes plus courtes et des volumes d'heures moins importants

Caractéristiques des postes en 2012

Secteurs et région	Nombre de jours par poste		Nombre d'heures par poste		CDI (part en %)	Temps complet (part en %)
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane		
Bretagne						
Le spectacle vivant	102	22	190	40	9	32
Arts du spectacle vivant	96	17	158	40	6	32
Activités de soutien au spectacle vivant	100	19	219	36	11	34
Gestion de salles de spectacles	138	60	352	85	26	31
Ensemble Culture	154	90	488	101	29	42
Ensemble de l'économie	230	325	933	824	54	67
France						
Le spectacle vivant	127	47	259	50	12	29
Ensemble Culture	154	90	498	108	27	42
Ensemble de l'économie	236	331	955	866	55	62

Source : Insee, DADS 2012.

dans l'ensemble de la culture. Ce sont principalement des postes dans les arts du spectacle vivant et les activités de soutien. En outre, un emploi sur deux du spectacle vivant dure moins de 22 jours au cours de l'année contre 90 jours dans l'ensemble des activités culturelles.

Quant à la rémunération moyenne horaire dans le spectacle vivant, elle est un peu en deçà de celle des activités culturelles dans leur ensemble : 13 € nets de l'heure (*définitions*) contre 13,7 €. Mais elle est supérieure aux moyennes horaires pratiquées dans l'enseignement culturel, la conservation du patrimoine, les arts visuels ou le commerce de biens culturels. Le secteur de la gestion des salles s'avère le moins rémunérateur des activités du spectacle vivant (10,9 € nets de l'heure).

Temps complets et CDI moins fréquents

À l'image de la durée et du volume horaire de travail, la nature des contrats du spectacle vivant résulte des singularités du secteur. Les emplois du spectacle vivant correspondent ainsi moins fréquemment à des temps complets : 32 % contre 42 % dans la culture et 67 % dans l'ensemble de l'économie bretonne. Pour autant, la fréquence des temps complets parmi les postes du spectacle vivant dans la région se révèle plus importante qu'en France (3 points de plus). Le temps partiel s'avère plus répandu pour les artistes (84 % des postes) tandis qu'il ne concerne qu'environ 50 % des postes parmi les professions non culturelles. Par ailleurs, les structures du spectacle vivant utilisent peu les contrats à durée indéterminée : 9 % des postes contre 29 % dans la culture et 54 % dans l'ensemble de l'économie bretonne. Moins de 2 % des postes « artistes des spectacles » sont à durée indéterminée. Les CDI sont plus fréquents dans la gestion des salles de spectacles (26 %) ou pour les métiers non culturels (30 %).

Les caractéristiques des postes (nature des contrats de travail, durée et volumes horaires associés) dans le secteur induisent de fréquentes situations de multiactivité pour les salariés du spectacle vivant.

Le morcellement de l'emploi génère de nombreuses situations de multiactivité

Les métiers du spectacle vivant s'exercent durant l'année pour plusieurs employeurs et une forte part des salariés travaillent dans plusieurs secteurs, y compris hors du spectacle vivant. Parmi les 12 900 salariés ayant travaillé pour un établissement breton du spectacle vivant, un peu moins de 10 000 ont eu plusieurs employeurs au cours de

l'année 2012, dans la région ou ailleurs. Environ 6 000 de ces multiactifs (*définitions*) ont occupé au total 22 400 postes en Bretagne dans l'ensemble de l'économie. Sur une année, 66 % des situations de multiactivité concernent des hommes, majoritaires au sein des métiers artistiques du spectacle vivant.

La majorité des postes des multiactifs (57 %) appartient au cœur du spectacle vivant. Il s'agit alors de salariés ayant cumulé les emplois chez différents employeurs au cours de l'année, notamment dans les arts ou les activités de soutien. Toutefois se focaliser sur ces « professionnels » réguliers du secteur laisse de côté un pan conséquent du marché du travail du spectacle vivant. Ainsi, certains salariés (24 % des postes) ayant travaillé pour au moins un établissement dont l'activité principale est le spectacle vivant ont effectué des missions pour d'autres structures dont le spectacle vivant n'est pas la vocation première (administrations publiques, activités associatives, activités récréatives et de loisirs, activités pour la santé humaine, de l'hébergement et restauration et du secteur médico-social ou particuliers). Ces structures représentent, en périphérie du champ artistique, des lieux potentiels dans lesquels les artistes peuvent se produire ponctuellement en spectacle.

Certaines compétences des métiers du spectacle vivant se révèlent proches de celles des activités de secteurs connexes tels l'enseignement, l'audiovisuel, la radio ou le cinéma. Cela conduit les salariés à des pratiques de la multiactivité entre ces domaines. Ainsi l'enseignement, la production de films, de vidéo, de programmes de télévision, l'enregistrement sonore et l'édition musicale rassemblent 8,2 % des postes des multiactifs.

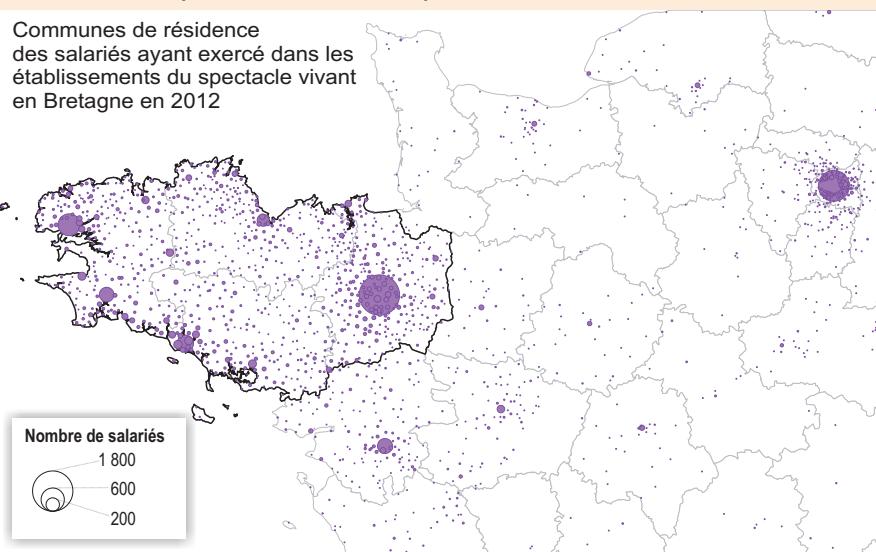
Enfin, d'autres salariés, ayant eu au moins un emploi dans le spectacle vivant, ont exercé des missions diverses dans tout autre secteur de l'économie. La fréquence des différentes pratiques de la multiactivité se conjugue avec l'intensité de l'emploi. Elle masque une multitude de situations individuelles entre les salariés vivant essentiellement de leur activité dans le spectacle vivant et ceux qui pratiquent à titre d'activité de loisirs ou de complément. Ainsi, la part des CDI est significativement plus élevée parmi les postes, tous secteurs confondus, des multiactifs du spectacle (9 points au-dessus de la moyenne). Cela témoigne de nombreux cas d'activité professionnelle secondaire ou occasionnelle dans le spectacle vivant exercée en parallèle d'un emploi à durée indéterminée dans un autre domaine.

Des salariés plus jeunes, très majoritairement des hommes

En 2012, parmi les 27 000 salariés exerçant dans les activités culturelles, 12 900 ont travaillé pour au moins un employeur dont l'activité principale est le spectacle vivant. Les salariés du spectacle vivant figurent parmi les plus jeunes (36,8 ans en moyenne) du secteur de la culture (37,9 ans). Un peu moins d'un tiers des salariés du spectacle a moins de 30 ans. La part des personnes âgées de 50 ans ou plus (16 %) est la moins importante des activités culturelles (20 % en moyenne).

Les hommes sont surreprésentés parmi les salariés du spectacle vivant (63 %), comparés à ceux de l'ensemble de la culture (55 %). C'est en particulier le cas des artistes mais aussi des cadres et techniciens des spectacles. Pour ces métiers, la part des hommes parmi les salariés atteint

3 Les salariés du spectacle vivant résident prioritairement sur Rennes ou à Paris



Source : Insee, DADS 2012.

respectivement 70,5 % et 73 %, contre 55 % dans l'ensemble des professions culturelles. A contrario, les professions non culturelles employées par le secteur regroupent des effectifs majoritairement féminins.

Des artistes bretons, mais aussi franciliens...

Durant l'année 2012, 66 % des salariés employés par les établissements bretons du

spectacle habitent dans la région (*figure 3*), soit 10 points de moins que dans la totalité du secteur culturel. Toutefois, la part de ceux résidant en Île-de-France (14 %) est plus importante que pour l'ensemble du secteur de la culture (10 %). S'agissant des seuls artistes des spectacles, ils viennent encore plus de la région parisienne : 23 % vivent en Île-de-France et 52 % en Bretagne. Ils se concentrent dans les grands centres urbains : Paris (14 %), Rennes

(13 %), Brest (3 %) et Nantes (2 %).

La question de la mobilité professionnelle cristallise plusieurs problématiques tant au niveau individuel que collectif. Pour les artistes ou pour les compagnies, il s'agit de la réalisation de projets professionnels, du renouvellement de la création, du renforcement de la notoriété, ou encore de motivations économiques. ■

Définitions et source

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent, annuellement et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés. Pour l'Insee, les DADS permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi. Cette source permet de dénombrer les postes salariés au cours d'une année donnée. Pour chaque poste, elle renseigne sur sa durée en nombre de jours, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), la nature du contrat, la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS), les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, le montant des rémunérations versées, etc.

Le secteur du spectacle vivant : le spectacle vivant fait partie du champ des activités culturelles défini par le Deps (ministère de la Culture et de la Communication). Le champ de la présente étude exclut la publicité des activités culturelles. Le **cœur du spectacle vivant** est constitué des établissements, quelle que soit leur catégorie juridique, exerçant à titre principal l'une des 3 activités suivantes : arts du spectacle vivant, activités de soutien du spectacle vivant, gestion des salles de spectacles. Par ailleurs, des établissements dont l'activité principale exercée (code APE) ne relève pas du spectacle vivant, emploient occasionnellement des professionnels du spectacle vivant.

Les établissements du champ de la culture : l'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Les établissements culturels ont déclaré une activité principale figurant parmi celles retenues par Eurostat (Essnet-Culture) et constituant le champ statistique de référence pour les activités culturelles par le ministère de la Culture et de la Communication. Ce champ est déterminé par une liste d'activités de la nomenclature des activités françaises (Naf). Le champ de l'étude exclut les activités de la publicité.

Poste salarié : il s'agit d'un emploi représenté par un salarié dans un établissement sur une période au cours de l'année, quel que soit le nombre d'heures rémunérées, le nombre de jours de travail, le type de contrat de travail et la rémunération. La situation d'un salarié travaillant pour plusieurs employeurs au cours de l'année correspond à plusieurs postes salariés, que ces derniers soient exercés sur des périodes disjointes ou non.

Poste permanent : lorsqu'un salarié est présent dans un établissement du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année, son poste est dit permanent au titre de l'année considérée.

Salaire net horaire moyen : pour les établissements exerçant certaines activités (les activités de spectacle vivant par exemple) le quotient des salaires nets versés par la somme des heures rémunérées donne un salaire net horaire moyen. Ce taux horaire moyen, indépendant de la durée, de la condition d'emploi (temps complet/temps partiel) et du type de contrat permet ainsi la comparaison avec d'autres activités.

Multiactivité : un salarié est considéré comme multiactif s'il a travaillé pour plus d'un établissement au cours de l'année. Cette multiactivité peut rester cantonnée à l'intérieur du spectacle vivant ou se pratiquer entre cette activité et d'autres secteurs économiques.

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Olivier Blau

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Dossier « Portrait statistique de la culture en Bretagne » Insee Dossier n° 2 à paraître en février 2017
- Spectacle vivant : des activités polyvalentes qui se développent, des emplois souvent précaires / Valérie Deroin, Louisa Hamzaoui, Insee ; Dans : Insee Analyses Pays de la Loire n° 42 (2016, décembre)
- La pluriactivité dans le spectacle vivant, quels effets sur la précarité salariale ? - Bref du Céreq n° 343 février 2016 – Alexandra d'Agostino, Michel Théry – Céreq, ministère de l'Education nationale et de la Recherche, ministère du Travail, de la Formation et de l'Emploi
- Territoires et ressources des compagnies en France – Culture études ; économie de la culture et de la communication 2012-1 – Daniel Urrutiaquer, Philippe Henry et Cyril Duchêne – Deps, ministère de la Culture et de la Communication.

